



PREFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

ARRETE INTERPREFECTORAL

N° 2004/13

NMR SITRAC : 168

Portant interdiction de la pratique du « Kite Surf » à l'intérieur du périmètre de la réserve naturelle du Banc d'Arguin.

Le préfet maritime de l'Atlantique

Le préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la
Gironde

- VU la loi du 17 décembre 1926 portant Code Disciplinaire et Pénal de la marine marchande,
- VU le code de l'Environnement, Livre III Titre III ;
- VU le code pénal ;
- VU le décret n° 86-53 du 09 janvier 1986 portant création de la réserve naturelle du Banc d'Arguin, notamment son article 17 ;
- VU le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- VU la demande du 27 juin 2003 de la SEPANSO, association chargée de la gestion de la réserve naturelle du Banc d'Arguin, visant à interdire la pratique du « Kite Surf » à l'intérieur du périmètre de la réserve naturelle ;
- VU l'avis du comité de gestion de la réserve naturelle réuni le 21 novembre 2003 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire général de la Préfecture,

CONSIDERANT l'accroissement des dérangements occasionnés par cette activité sur la faune de la réserve naturelle ;

.../...

DIFFUSION : Voir *in fine*.

ARRETENT

- Article 1^{er} : La pratique du « Kite Surf » est interdite à l'intérieur du périmètre de la réserve naturelle du Banc d'Arguin.
- Article 2 : Les infractions au présent arrêté sont prévues et réprimées par les articles L 131-13 et R 610-5 du Code Pénal et l'article 63 du code disciplinaire et pénal de la marine marchande.
- Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le sous-préfet chargé du bassin d'Arcachon, le maire de La Teste-de-Buch, le directeur régional de l'environnement, le directeur départemental des affaires maritimes de la Gironde, le gestionnaire de la réserve naturelle ainsi que les officiers et agents habilités en matière de police maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Brest, le 13 AVR. 2004
Le vice-amiral d'escadre Laurent Mérier

Laurent Mérier

Bordeaux, le 27 AVR. 2004
Le préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde

Al. Gehin

Alain GEHIN